

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	6 (1877)
Heft:	9
Rubrik:	Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

maitres. Atala est de ce nombre. J'avais déjà lu cet épisode, détaché des grands *Natchez*, il y a quelque cinq ans; j'en avais été enthousiasmé; le sentiment que j'ai éprouvé aujourd'hui est encore le même. Mais alors je lisais par pure curiosité, et maintenant j'observe l'art et essaye de m'en rendre compte.

Dans sa préface, l'auteur définit ainsi cette création originale: « Une sorte de poème moitié descriptif, moitié dramatique, où tout consiste dans la peinture de deux amants qui marchent et causent dans la solitude, et dans le tableau des troubles de l'amour au milieu du calme des déserts. »

Le style en est partout soutenu, fleuri, d'une magnificence et d'une harmonie remarquables. Les descriptions sont riches et animées; Chateaubriand a, comme J.-J. Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre, le sentiment de la belle nature, mais il y a encore dans sa palette plus de ressources et d'éclat.

Je voudrais donner ici une analyse de cet intéressant récit, mais je veux remettre ce travail à demain, car je dois encore écrire une lettre à un ami.

— C'est avec infiniment de plaisir que je vais donner de mes nouvelles à ce fidèle et tendre ami. M. N. ne sortira jamais de ma mémoire ni de mon cœur; son souvenir est lié aux beaux jours de ma première jeunesse. Nous avons passé ensemble trois années sur les bancs d'étudiant; nous nous sommes rencontrés dans les joutes de l'intelligence, intrépides au combat, généreux dans la victoire, point vindicatifs après la défaite: nous concûmes l'émulation, jamais la jalouse. Nos destinées nous appelaient ensuite comme instituteurs dans deux postes voisins: nous marchions dans le même chemin en nous appuyant sur le bras l'un de l'autre en essayant nos premiers pas dans la carrière de l'enseignement. Pendant trois années nous nous vimes souvent, nous marchions heureux côté à côté, nous aidant mutuellement de nos conseils. Puis les tourbillons se sont élevés sur notre route et nous ont séparés comme le vent d'automne disperse les feuilles tombées sur le gazon jauni de la prairie. Aujourd'hui, nous sommes éloignés l'un de l'autre de quelques centaines de lieues. Moi, à l'aile lourde et craintive, je suis resté au pays, je n'ai pas osé quitter mon nid, lui, abeille laborieuse et aventurière, est allé butiner sur des plages lointaines. Il m'écrit que la fortune lui sourit sur la terre étrangère. J'en suis heureux, son bonheur fait mon bonheur; je forme des vœux pour qu'il sache conserver les bonnes grâces de la capricieuse déesse.



CORRESPONDANCES.

St-Gall, le 12 août.

Ma dernière lettre vous parlait du trop fameux livre de lecture que notre gouvernement avait imposé aux écoles supplémentaires. Cette question, qui a fait tant de bruit dans toute la Suisse, reviendra prochainement sur le tapis ou pour être définitivement enterrée si la nouvelle édition du livre de lecture qui va sortir de presse, sous peu, ne ren-

ferme rien qui heurte les sentiments des catholiques, ou pour être reprise si l'on n'a pas daigné faire droit à nos griefs.

Pour apprécier les procédés du département de l'Instruction publique, il me suffira de vous dire qu'il a chargé les instituteurs de traiter, dans leurs conférences du printemps, les diverses parties qui ont été l'objet de quelques critiques et de formuler leurs *desiderata* à cet égard. Nous voulons croire que l'on aura tenu compte de nos observations et que l'on ne viendra plus s'attaquer ainsi à notre *Credo* dans un livre destiné à nos enfants.

Le département de l'Instruction publique nous a annoncé la prochaine ouverture de deux cours pour les ouvrages du sexe, l'un à Wyl et l'autre à Rapperswyl. Un peu plus tard, nous aurons un cours de dessin à l'école normale de Rorschach. Rien de plus urgent que ce cours qui est réclamé depuis longtemps par le corps enseignant primaire et secondaire. Dans nos contrées, c'est-à-dire dans les cantons d'Appenzell, de St-Gall et de Zurich, le dessin à main levée ne saurait être négligé sans préjudice pour nos enfants qui de 20 à 30 % seront appelés plus tard à s'occuper de notre industrie principale, la broderie. Or, la broderie est-elle autre chose qu'un dessin à l'aiguille ? Ainsi, plusieurs élèves de votre correspondant gagnent, comme dessinateurs de broderies, de 1200 à 1500 fr. par an.

Mais, selon moi, le dessin a une autre importance et devrait être cultivé dès le premier âge. Quelle occupation, en effet, a plus d'attrait pour l'enfance que la reproduction des objets par le dessin et mieux encore par la sculpture. Le plaisir qu'éprouve le jeune enfant à imiter ce qui l'entoure soit au moyen d'un peu de terre soit au moyen de neige, ne nous révèle-t-il pas assez les inclinations du premier âge ? Est-il rien, du reste, qui exerce et développe autant la perception que de reproduire des outils ou d'autres objets, d'abord au moyen de quelque matière molle, puis par le dessin ? N'est-ce point là le premier pas de toute civilisation ? L'histoire nous prouve que la sculpture a précédé la poésie, la rhétorique et même la peinture. L'autre jour, je voyais à la bibliothèque de St-Gall un ouvrage tout récent qui démontre avec évidence que l'art de fixer la parole doit son origine à l'art de fixer les choses. Et quoi de plus naturel ?

Et nous, instituteurs, qui nous targuons de suivre toujours une marche progressive et rationnelle en allant du facile au difficile, nous nous croyons dispensés de nous conformer à cette voie qui nous est tracée par la nature ? D'ailleurs, qu'est-ce qui paraîtra plus facile à l'enfant de reproduire un outil, une hache, par exemple, à l'aide de la sculpture et du dessin ou d'en faire la description ?

Il me semble que le *Bulletin* a parlé déjà de la mission dont furent chargés MM. Tschudy de St-Gall et Birmann de Bâle-Campagne, le premier, celle d'inspecter une école primaire du canton d'Appenzell (Rhônes Intér.), le second de visiter une école supérieure de filles à Ruswyl dans le canton de Lucerne. Ces inspecteurs ne paraissent pas avoir rempli leur mission au gré de certains partisans de la *Schweizerische Lehrerzeitung*, car l'un de ces correspondants tourne en dérision non-seulement M. Birmann, mais même M. le conseiller fédéral Droz.

A en juger par cette correspondance, il est des gens qui réclament encore une loi fédérale sur l'Instruction publique, malgré les déplorables fruits que nous avons valus la centralisation jusqu'à ce jour.

Une loi doit tendre à unir ceux qui y sont soumis, mais l'union qui ne s'établit que par la contrainte et la violence amène nécessairement des suites fâcheuses. S'il est difficile d'élaborer une bonne loi sur l'ins-

truction publique pour un canton seulement, comment peut-on avoir la prétention d'en créer une pour toute la Suisse, pour cette mosaïque de populations si différentes par leurs mœurs, par leurs traditions, par leurs confessions religieuses, par leurs besoins matériels et moraux ? Comment veut-on soumettre à une même règle des écoles urbaines et rurales, des classes industrielles et agricoles, les établissements de Bâle-Ville et l'école de Inden dans le Valais, où, comme disent les campagnards, l'on est forcé d'armer de crampons les pattes des poules pour qu'elles ne glissent pas dans les flots vertigineux de la Dada. Ce que l'on pourrait admettre, ce seraient des examens au sortir de l'école, et non pas 4 ou 5 ans après, comme cela a lieu avec nos examens de recrues. On comprendrait alors la véritable cause de l'infériorité de certains cantons : si les résultats des examens de recrues accusent de notables divergences entre cantons, cela provient bien plus de la différence de niveau entre écoles : pendant que dans les villes et dans les contrées industrielles les jeunes gens continuent à s'instruire et à se perfectionner, dans les pays montagneux, ils oublient presque tout ce qu'ils ont appris. Pour s'éclairer à ce sujet que l'on examine le tableau des résultats des examens dans les divers districts de Berne et la décision prise par la conférence des instituteurs du district de Wohlen.

Mais nous reviendrons sur ce point.



CHRONIQUE.

Fribourg. — L'Ecole normale d'Hauterive vient de clôturer ses cours. Elle a été fréquentée par 70 élèves, tous, à l'exception de deux, originaire du canton de Fribourg. La rentrée est fixée au mardi 9 octobre, à 9 heures du matin, jour d'examen pour les nouveaux élèves. Pour être admis à l'école, les aspirants âgés de 15 ans au moins, devront subir un examen satisfaisant sur les matières renfermées dans le programme particulier d'admission.

Ils devront s'annoncer au Directeur de l'Ecole, à Hauterive, ou au Secrétaire de la direction de l'Instruction publique, et exhiber un certificat d'origine et un témoignage de bonne conduite.

— Le Collège St-Michel a été fréquenté pendant l'année scolaire 1876-1877 par 220 élèves. De ce nombre, 70 étrangers au canton.

A la fin des cours, l'établissement comptait 195 élèves répartis comme suit :

97 élèves dont les classes littéraires françaises ;
25 dans les classes littéraires allemandes ;

48 dans les cours industriels ;
25 dans les cours supérieurs.

La rentrée des classes est fixée au 2 octobre.

— Le Conseil d'Etat a appelé comme professeur à la section allemande du collège St-Michel M. Reydi, Rd chanoine à Notre-Dame, et M. Vieli, professeur, à Schwytz.